

Fiche technique







Source: www.jwpeurope.com M.A.J. du Document: 11/05/00 Version: 1

Nom du produit	J-BASE 3 DETERGENT NEUTRE
Destination du Produit	Détergent neutre pour sols protégés





Bénéfices

- La formulation de J-BASE DÉTERGENT NEUTRE permet :
- Un nettoyage efficace des sols protégés par J-BASE ÉMULSION sans en altérer le brillant.
- L'utilisation de tous types de machines grâce à son faible pouvoir moussant.
- L'apport d'un parfum significatif de fraîcheur et de propreté.

Conseils d'utilisation

- LAVAGE MANUEL:
- Diluer à 1:40 en eau tiède et appliquer la solution sur le sol, avec un mop préalablement essoré.
- LAVAGE EN MACHINE:
- Diluer à 1:80 en eau tiède.
- Nettoyer la surface avec une machine équipée d'un disque ou d'une brosse adaptés.
- Récupérer la solution saturée (mop, aspirateur à eau, autolaveuse, etc.).
- SPRAY NETTOYANTE:
- Diluer à 1:10 en eau froide et pulvériser un fin brouillard à l'aide d'un vaporisateur.
- Traiter environ 2m² à la fois et nettoyer la surface en utilisant une machine équipée d'un disque adapté, pour obtenir une surface propre et sèche.

Caractéristiques produit

Code du Produit 404650Aspect du Produit liquide vert

- Consommation 800 m²/L (dilution 1:40)

Viscosité
Densité
pH
Biodégradable
20 mPas
1,005
8 +- 0,5
à plus de 90%

Données logistiques

Conditionnement Carton
 Cartons par palette
 Poids du carton en Kg
 2 x 5 L
 48 (3 x 16)
 11,00

- Dim. Carton (h x 1 x 1) en mm 313 x 288 x 200

- Hauteur en mm (palette inclue) 1084

EAN Carton Code
 EAN Unité Code
 Code transport Routier
 Code transport Maritime
 NON CLASSIFIE
 NON CLASSIFIE

Sécurité / Législation

- Réservé à un usage professionnel.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Produit non classé.
- Toxicité orale exprimée en DL 50 (rat) : > 2ml/kg.
- Conserver à l'abri du gel.

<u>La fiche de données de sécurité est disponible :</u>

- par fax en se connectant sur le site internet: www.jwpeurope.com
- par fax/courrier en appelant le service D.I.E.S.E. au 08.36.05.00.99 (Appel Gratuit) sur Minitel
- par courrier en écrivant à SC Johnson Professional Art. R231 53 du Code du Travail.